

**Community and Protective
Services Committee
Report 7
23 October 2019**

132

**Comité des services
communautaires et de protection
rapport 7
le 23 octobre 2019**

**Report to
Rapport au:**

**Community and Protective Services Committee
Comité des services communautaires et de protection
17 October 2019 / 17 octobre 2019**

**and Council
et au Conseil
23 October 2019 / 23 octobre 2019**

**Submitted on October 7, 2019
Soumis le 7 octobre 2019**

**Submitted by
Soumis par:**

**Clara Freire, Manager, Partner and Stakeholder Initiatives, Community and Social
Services / Gestionnaire, Initiatives avec les partenaires et les intervenants,
Services sociaux et communautaires**

**Contact Person
Personne ressource:**

**Donna Gray, General Manager, Community and Social Services / Directrice
générale, Services sociaux et communautaires
613-580-2424 ext/poste 25684, Donna.Gray@ottawa.ca**

Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE File Number: ACS2019-CSS-GEN-0015

SUBJECT: City of Ottawa Older Adult Plan 2020-2022

OBJET: Plan relatif aux personnes âgées 2020-2022 de la Ville d'Ottawa

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Community and Protective Services Committee recommend Council approve the Older Adult Plan (OAP) 2020 – 2022 as outlined in this report and in Document 1.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil d'approuver le Plan relatif aux personnes âgées (PRPA) 2020-2022, tel qu'il est exposé dans le présent rapport et dans la pièce 1.

RÉSUMÉ

Hypothèses et analyses

La Ville d'Ottawa a mis en place un Plan relatif aux personnes âgées depuis 2012. Ce rapport présente le troisième Plan relatif aux personnes âgées de la ville d'Ottawa, pour la période 2020-2022.

Le Plan relatif aux personnes âgées fait partie de l'Initiative stratégique de la vitalité des collectivités dans les priorités stratégiques du mandat du Conseil (2019-2022) et étaye la mesure stratégique qui vise à continuer de mobiliser les intervenants communautaires en répondant aux besoins complexes et divers des membres vulnérables de la collectivité.

Le PRPA 2020-2022 reprend la vision et les objectifs à long terme qui ont été adoptés dans le cadre des deux premiers plans relatifs aux personnes âgées :

Ottawa est une communauté bienveillante et soucieuse des aînés qui reconnaît la contribution des personnes âgées, leur offre de nombreuses occasions d'adopter un mode de vie actif et leur fournit un soutien adapté à leurs différents choix et besoins.

Le Plan relatif aux personnes âgées 2020-2022 (**pièce 1**) engage la Ville à prendre les **24** mesures qui s'articulent autour des quatre (4) grands secteurs stratégiques qui cadrent avec les services offerts par la Ville aux personnes âgées : **Vieillir selon ses choix, Transport et mobilité, Bien-être et Communication.**

Le PRPA attribue la responsabilité de chacune de ces mesures à une direction générale de la Ville, qui s'engage à la mettre en œuvre dans le délai précisé. La Direction générale des services sociaux et communautaires continuera d'assurer la fonction générale de coordination et de surveillance du PRPA.

Le Groupe de travail du personnel interdirections générales continuera de communiquer à intervalles réguliers et de prendre connaissance, chaque trimestre, des progrès de la mise en œuvre. Ce groupe est constitué de représentants de huit (8) directions générales qui ont la responsabilité d'encadrer les mesures dont fait état le PRPA.

Dans la foulée de l'approbation du PRPA 2020-2022, la Table ronde des aînés sera reconstituée. Cette table ronde regroupera des résidents d'Ottawa (au plus 15) qui ont 50 ans ou plus et qui sont représentatifs de la diversité de la population et des zones urbaines, de banlieue et rurales de la Ville. On s'attend à ce que cette table ronde soit reconstituée au premier trimestre de 2020.

Le personnel prendra connaissance des réalisations du PRPA 2020-2022 et en rendra compte au CSCP en 2023.

Répercussions financières

Bien que la plupart des mesures recensées dans le Plan relatif aux personnes âgées 2020-2022 puissent être mises en œuvre sans financement du PRPA, d'autres mesures doivent être financées à même le budget du PRPA pour être mises en œuvre. Le Conseil municipal a approuvé, dans le budget de fonctionnement annuel, 500 000 \$ pour la mise en œuvre des initiatives du PRPA. Le financement du programme du PRPA fait partie du budget de fonctionnement de la Direction générale des services sociaux et communautaires et est soumis à l'approbation budgétaire annuelle du Conseil.

Le financement du PRPA tiendra compte des nouvelles améliorations à apporter aux programmes de la Ville, des nouveaux services et des nouvelles infrastructures, et non des initiatives qui font partie des opérations normales de la Ville. Le financement du PRPA ne permet pas de financer les frais existants; il est toutefois consacré aux coûts des programmes temporaires ou spécialisés qui sortent du cadre des activités normales.

Il faut prévoir un processus d'affectation annuelle du financement pour s'assurer que les décisions sont prises dans un souci de transparence et d'équité, en tenant compte des pièces justificatives.

Consultations publiques et commentaires

Entre avril et juin 2018, la Ville d'Ottawa a consulté **1 703** membres de la collectivité afin de reconfirmer leurs priorités et de pouvoir définir les mesures à intégrer éventuellement dans le PRPA 2020-2022. Les méthodes de consultation prévoyaient entre autres un sondage en ligne bilingue (**1 215** répondants) et **11** groupes de discussion en personne (**488** participants), menés en collaboration avec les **15** membres de la Table ronde des aînés de la Ville et des organismes partenaires communautaires.

Plus de **240** résidents ont participé à un événement communautaire organisé le 19 juin 2019 à la Place-Jean-Pigott pour souligner les réalisations du PRPA à ce jour et pour en valider l'orientation.

CONTEXTE

Les aînés représentent le segment de la population canadienne qui connaît la croissance la plus fulgurante. Pour la première fois de son histoire, le Canada compte aujourd'hui plus de personnes de 65 ans ou plus que d'enfants de moins de 15 ans.¹ En 2016 à Ottawa, on dénombrait 144 140 résidents de 65 ans ou plus, ce qui représente plus de 15 % de la population. Selon les projections, un résident sur quatre aura plus de 65 ans en 2041. Bien que la majorité habite dans les zones centrales de la Ville, ce sont les zones de banlieue et les zones rurales qui connaissent la croissance la plus grande croissance du nombre de personnes âgées.

La population des personnes âgées d'Ottawa devient aussi de plus en plus diverse, et les besoins varient fortement entre les sous-groupes d'aînés. Bien que les aînés soient aux prises avec de nombreuses difficultés en vieillissant, certains facteurs contributifs comme les revenus faibles et la solitude sont très couramment associés à une augmentation de la vulnérabilité, puis à un risque accru de mauvais résultats pour la

¹ Sauf indication contraire, les données démographiques proviennent du Recensement de la population de 2016 de Statistique Canada.

santé. Certains groupes, par exemple les femmes âgées, les LGBTQ aînés, les Autochtones aînés, les nouveaux arrivants aînés et les personnes âgées atteintes d'un handicap, sont plus isolés et vulnérables à ces résultats médiocres que le reste de la population.

Comme tant d'autres grandes municipalités au Canada, la Ville d'Ottawa réagit à cette évolution démographique et met en œuvre, depuis 2012, le Plan relatif aux personnes âgées (PRPA).

L'objectif du PRPA consiste à adopter des mesures concertées et concrètes pour faire d'Ottawa une collectivité amie des aînés dans le cadre des services, des installations et des programmes de la Ville, qui sont accessibles et réceptifs aux besoins des personnes âgées, aujourd'hui comme demain.

Le 24 octobre 2012, le Conseil municipal a approuvé le premier Plan relatif aux personnes âgées 2012-2014 de la Ville d'Ottawa, qui comprend **74** mesures (relevant du mandat de la Ville) destinées à répondre aux besoins des résidents âgés d'Ottawa, tout en adoptant la vision à long terme d'une collectivité qui valorise, autonomise et soutient les personnes âgées et leur qualité de vie (Plan relatif aux personnes âgées de la Ville d'Ottawa [ACS2012-COS-CSS-0011](#)). Le PRPA, qui adopte le cadre relatif aux villes amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a été structuré selon huit secteurs stratégiques bienveillants pour les personnes âgées : les Lieux de plein air et les édifices de la Ville, le Transport, le Logement, la Communication et l'information, la Participation sociale, récréative et culturelle, la Participation citoyenne et le bénévolat, le Soutien communautaire et les services de santé, et enfin, le Respect et l'inclusion sociale.

En 2012, le Conseil municipal a approuvé la somme de 500 000 \$, dans le budget de fonctionnement annuel des Services sociaux et communautaires, pour la mise en œuvre des initiatives du PRPA. Le financement du programme du PRPA est soumis à l'approbation budgétaire annuelle du Conseil.

Le 28 octobre 2015, le Conseil municipal a approuvé le deuxième Plan relatif aux personnes âgées 2015-2018 de la Ville, qui comprend **51** mesures destinées à répondre aux besoins des résidents âgés d'Ottawa ([ACS2015-COS-CSS-0020](#)). À la fin de 2018, **92 %** des mesures du Plan étaient achevées (soit 47 mesures sur 51). Dans

plusieurs cas, la mise en œuvre de ces mesures se poursuit. La **pièce 2** comprend un compte rendu final sur le PRPA 2015-2018.

Réalisations

Le Plan relatif aux personnes âgées a donné lieu à de nombreuses réalisations se rapportant à l'infrastructure, aux programmes et aux services de la Ville, à l'accessibilité, à la communication et à l'accès à des formes de soutien à l'intention des personnes âgées vulnérables et à faible revenu. Nous attirons ci-après l'attention sur certaines réalisations du PRPA dans la période comprise entre 2015 et 2018 :

- **191** bancs publics ont été installés dans **25** stations du Transitway;
- les temps de traversée et de signalisation de **72** intersections achalandées ont été rajustés afin de donner plus de temps pour traverser les rues;
- **74** nouvelles intersections sont dotées de feux de signalisation et de programmeurs de comptage accessibles pour les piétons;
- l'accessibilité de plus de **350** arrêts d'autobus sur rue a été améliorée;
- **2 837** bordures de trottoir ont été nivelées avec la rue pour éliminer les risques de trébucher;
- **81** nouveaux bacs de gravillon ont été installés pour que les trottoirs restent sécuritaires pour les piétons en hiver;
- plus de **3 000** trousse de survie en cas d'urgence pour les personnes âgées ont été distribuées dans **six** langues;
- **980** brûleurs intelligents, **1 525** détecteurs de monoxyde de carbone et **229** détecteurs de fumée ont été installés pour les personnes âgées à faible revenu;
- **1 943** examens dentaires gratuits ont été offerts à des personnes âgées à faible revenu;
- **18** lieux récréatifs très fréquentés par les personnes âgées ont été dotés d'un matériel de conditionnement physique adapté à ces personnes;

- des **milliers** de personnes âgées ont participé chaque année à des activités et à des ateliers récréatifs, culturels et artistiques;
- **131** logements abordables pour les aînés sont en voie d'aménagement;
- **153** aînés ont reçu l'approbation qui leur permet de se prévaloir du programme Rénovations Ontario;
- **1 475** exemplaires du Guide des services et programmes pour les personnes âgées ont été distribués dans **cinq** langues;
- **104 000** exemplaires du Guide des loisirs pour personnes âgées ont été distribués en français et en anglais;
- **795** exemplaires du Guide des aidants en santé mentale ont été distribués en français et en anglais;
- on a donné en personne à des **centaines** de personnes âgées, dans le cadre de salons, d'événements communautaires et d'ateliers, de l'information sur les programmes et les services qui leur sont destinés;
- chaque année, une **cérémonie de lever du drapeau** vient souligner la Journée internationale des personnes âgées;
- le **Prix de la personne âgée de l'année** est remis chaque année à une aînée ou à un aîné qui s'est illustré.

Il faut noter qu'en 2019, pendant l'élaboration du PRPA 2020-2022, les directions générales de la Ville se consacraient toujours énergiquement à répondre aux besoins et aux priorités des personnes âgées.

Par exemple, la Direction générale des transports a amélioré l'accès au transport public traditionnel pour les aînés. Depuis le 1^{er} juillet 2019, les aînés (de 65 ans ou plus) peuvent prendre les transports en commun sans frais les dimanches, en plus des mercredis. Cette journée supplémentaire gratuite vient améliorer l'accès au transport public abordable pour les aînés et donne directement suite aux consultations communautaires tenues en 2018 sur le Plan relatif aux personnes âgées.

Le processus d'affectation du financement du PRPA de 2019 a été mis en œuvre à l'automne 2018 pour permettre de dépenser les fonds en 2019 (puisque le PRPA réactualisé pour 2020-2022 ne pouvait pas être approuvé avant le quatrième trimestre de 2019). On a recommandé, pour le financement du PRPA de 2019, un total de **13** initiatives. Ces initiatives permettaient d'appliquer les mesures suivantes :

- installer des bancs publics supplémentaires sur les trottoirs et les sentiers existants, faisant appel à une stratégie définie;
- installer des moyens adaptés aux aînés et liés à l'accessibilité dans les établissements municipaux existants très fréquentés par les personnes âgées;
- attribuer des priorités aux trottoirs et les réparer d'après les résultats des évaluations de la marchabilité menées par des personnes âgées;
- imprimer le Guide des activités des adultes de 50 ans ou plus;
- élaborer et mettre à l'essai de nouvelles installations de conditionnement physique, de santé et de bien-être et de nouveaux programmes culturels et artistiques destinés aux personnes âgées;
- offrir des soins dentaires gratuits aux personnes âgées à faible revenu.

On a mis sur pied la Table ronde des aînés dans le cadre de l'Examen de la gouvernance de mi-mandat en 2012 et on l'a reconstituée en 2016 pour le PRPA 2015-2018. Le mandat de cette table ronde a consisté à commenter la mise en œuvre des mesures prévues dans le PRPA. La Table ronde des aînés a aussi servi de forum grâce auquel le personnel de la Ville d'Ottawa a pu recueillir les commentaires sur les motifs de préoccupation émergents pour les personnes âgées, de même que sur les programmes, les services ou l'infrastructure de la Ville.

La Table ronde des aînés s'est réunie chaque trimestre et était constituée de 15 résidents (de 50 ans ou plus) de la Ville d'Ottawa qui étaient représentatifs de la diversité de la population de la Ville, en plus de représenter les principaux organismes communautaires au service des personnes âgées à Ottawa. Un membre du Comité consultatif sur l'accessibilité (CCA) de la Ville d'Ottawa faisait aussi partie de cette table ronde. La Table ronde des aînés était coprésidée par le président du Comité des services

communautaires et de protection et par un représentant de la direction de la DGSSC. La Table ronde des aînés 2015-2018 a terminé son mandat le 31 décembre 2018. On prévoit de reconstituer, pour 2020, la Table ronde des aînés (pour la période de 2020 à 2022).

Dans le cadre du PRPA 2015-2018, l'étroite collaboration avec le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa (CVO) et ses différents comités de mener à bien les travaux consacrés par la Ville au PRPA pour produire de plus vastes répercussions communautaires. Plusieurs membres du personnel de la Ville ont participé aux réunions de comités du CVO se rapportant au transport et à la mobilité, à la santé, au logement et à l'inclusion sociale, ce qui a permis d'étendre l'application du PRPA au-delà des résultats et des réalisations des mesures du PRPA 2015-2018. Cette collaboration est une autre réalisation du PRPA.

En 2018, la Ville d'Ottawa a mérité le **Prix de reconnaissance des collectivités amies des aînés** du gouvernement provincial, pour avoir mis en œuvre et surveillé le Plan relatif aux personnes âgées. Ce prestigieux prix rend hommage aux collectivités et aux municipalités qui tâchent de répondre aux besoins de la population en croissance des personnes âgées de l'Ontario. On a rendu hommage à la Ville d'Ottawa pour la volonté exceptionnelle dont elle a fait preuve dans la mise en œuvre et l'évaluation de son plan d'action communautaire adapté aux aînés et pour avoir participé à l'amélioration continue de la situation.

ANALYSE

Élaboration du Plan relatif aux personnes âgées 2020-2022

Au début de 2018, le personnel a lancé des travaux de recherche contextuelle pour le Plan relatif aux personnes âgées 2020-2022 en passant en revue les résultats des consultations antérieures, les commentaires du personnel de la Ville et la Table ronde des aînés, les données démographiques réactualisées (selon le Recensement de 2016), les réalisations à ce jour dans le cadre du PRPA 2015-2018, les plans comparables adoptés par d'autres municipalités et les priorités stratégiques du gouvernement provincial (Plan d'action de l'Ontario pour les personnes âgées).

D'avril à juin 2018, la Ville d'Ottawa a consulté **1 703** membres de la collectivité afin de reconfirmer leurs priorités et de pouvoir recenser les mesures à intégrer éventuellement dans le PRPA 2020-2022.

On s'est inspiré du point de vue de l'équité et de l'inclusion dans la planification afin de recueillir les points de vue des différents sous-groupes de personnes âgées, dont les francophones aînés, les personnes âgées dans les zones rurales, les aînés des groupes ethnoculturels, les aînés isolés et vulnérables, les LGBTQ aînés et les Autochtones aînés.

Plus de **240** résidents ont participé à l'événement communautaire organisé le 19 juin 2019 à la Place-Jean-Pigott pour souligner les réalisations du PRPA jusqu'alors et pour valider l'orientation du nouveau PRPA.

Les résultats des travaux de recherche et des consultations communautaires ont donné lieu à quatre (4) secteurs stratégiques d'intervention : **Vieillir selon ses choix** (vieillir sur place et logement abordable), le **Transport et la mobilité** (transport public, marchabilité et lieux accessibles), le **Bien-être** (vie active, vieillir en santé, respect et inclusion sociale) et la **Communication** (information accessible). La **pièce 3** comprend la synthèse des résultats.

On a mis sur pied quatre (4) groupes de travail du personnel du PRPA pour passer en revue ces résultats et proposer les mesures à intégrer dans le PRPA 2020-2022. Ces groupes de travail étaient constitués de membres du personnel des directions générales compétentes de la Ville et se sont réunis dans la période comprise entre avril et juin 2019. Ces groupes se sont penchés sur les quatre (4) secteurs stratégiques, à savoir : Vieillir selon ses choix, le Transport et la mobilité, le Bien-être et la Communication. Plusieurs réunions individuelles ont également eu lieu avec d'autres membres du personnel pour discuter des mesures à adopter éventuellement.

Tous les commentaires et toutes les suggestions qui ont été faits pendant l'élaboration de la version provisoire du PRPA 2020-2022 ont été communiqués aux directions générales compétentes de la Ville. Bien qu'on n'ait pas pu retenir toutes les suggestions dans le nouveau PRPA, nombre d'entre elles sont étudiées ou mises en œuvre dans le cadre des opérations normales.

Plan relatif aux personnes âgées proposé pour 2020-2022

Le PRPA 2020-2022 reprend la vision et les objectifs à long terme adoptés dans le cadre des deux premiers plans relatifs aux personnes âgées. Cette vision a été élaborée pour tenir compte des points de vue et des priorités exprimés parmi l'ensemble des personnes âgées qui habitent Ottawa :

Ottawa est une communauté bienveillante et soucieuse des aînés qui reconnaît la contribution des personnes âgées, leur offre de nombreuses occasions d'adopter un mode de vie actif et leur fournit un soutien adapté à leurs différents choix et besoins.

Le Plan relatif aux personnes âgées 2020-2022 (**pièce 1**) engage la Ville à adopter **24** mesures. Le PRPA 2020-2022 est structuré selon quatre (4) grands secteurs stratégiques qui cadrent avec les services offerts par la Ville aux personnes âgées : **Vieillir selon ses choix, Transport et mobilité, Bien-être, et Communication.**

Le Plan s'étend à l'ensemble des directions générales de la Ville et fait d'Ottawa une ville amie des aînés, dans laquelle ses politiques, services, installations et programmes sont plus accessibles et mieux adaptés aux besoins et aux intérêts des personnes âgées.

Les mesures que comprend le Plan ont été mises au point pour répondre aux priorités définies par les personnes âgées et représentent ce qui est viable et ce qu'il est possible d'accomplir en tenant compte des réalités opérationnelles et budgétaires de la Ville.

Le Plan attribue la responsabilité de chaque mesure à une direction générale de la Ville, qui s'est engagée à la mettre en œuvre dans le délai précisé. De nombreuses mesures peuvent être mises en œuvre dans le cadre des budgets de fonctionnement existants des directions générales, tandis que d'autres réclament un financement supplémentaire pour pouvoir être mises en œuvre. Le Plan d'action fait la synthèse, pour chaque mesure, de l'information suivante : les délais de mise en œuvre, les directions générales chefs de file et auxiliaires, les impératifs du financement du PRPA et les indicateurs pour les comptes rendus.

Voici les faits saillants du Plan d'action proposé pour le PRPA 2020-2022 :

- apporter des améliorations aux arrêts d'autobus sur rue et aux stations de transport en commun afin de rehausser l'accessibilité pour les personnes âgées et les personnes handicapées;
- améliorer l'information pour les personnes âgées en publiant le nouveau Guide des déplacements des personnes âgées;
- revoir les Normes de qualité de l'entretien de la Ville du point de vue des personnes âgées;
- ajuster les délais des traverses piétonnières et installer des feux de signalisation et des programmeurs de comptage accessibles pour les piétons aux intersections achalandées;
- installer des bancs publics accessibles supplémentaires sur les trottoirs et les sentiers existants et se pencher sur d'autres mesures destinées à améliorer la mobilité des personnes âgées;
- promouvoir des comportements de vieillissement en santé, créer des environnements propices et orienter les politiques publiques sur la santé afin de prévenir et de maîtriser les maladies chroniques, de promouvoir la santé mentale et de prévenir les blessures pour les personnes âgées;
- offrir des activités récréatives et culturelles aux personnes âgées dont les revenus sont faibles ou modérés;
- accroître la capacité des intermédiaires et du personnel pour qu'ils puissent intervenir auprès des personnes âgées dans le cadre des programmes ciblés et des installations très fréquentées par les personnes âgées;
- accroître le nombre de logements locatifs abordables pour les aînés;
- mieux faire connaître les programmes et les services qui s'adressent aux personnes âgées grâce à des communiqués en ligne et imprimés et à la communication en personne.

Financement du Plan relatif aux personnes âgées

Bien que la plupart des mesures répertoriées dans le Plan relatif aux personnes âgées 2020-2022 puissent être mises en œuvre sans obliger à puiser dans le financement du PRPA, d'autres mesures doivent être financées à même le budget du programme du PRPA existant pour être mises en œuvre.

Onze (**11**) mesures (soit 46 % des mesures) devront probablement être financées grâce au budget du programme du PRPA pour pouvoir être mises en œuvre (comme l'indique le Plan d'action dans la **pièce 1**). Il faut mentionner que la mise en œuvre de ces mesures pourrait être retardée ou ne pas être possible si le budget du PRPA est réduit ou éliminé ou que le financement n'est pas affecté à ces mesures particulières.

On envisage de faire appel au financement du PRPA pour les nouvelles améliorations à apporter aux programmes, les nouveaux services et les nouvelles infrastructures de la Ville, mais non pour les initiatives qui s'inscrivent dans le cadre des opérations normales de la Ville. Le financement du PRPA ne comprend pas les frais existants; il permet toutefois de financer les frais des programmes temporaires ou spécialisés qui sortent du cadre des activités normales.

Il faut prévoir un processus d'affectation annuelle du financement pour s'assurer que les décisions sont prises dans un souci de transparence et d'équité, en tenant compte des pièces justificatives.

Le processus d'affectation annuelle du financement pour les affectations budgétaires annuelles du Plan relatif aux personnes âgées 2020-2022 s'établit comme suit :

Les directions générales chefs de file des mesures à financer pour pouvoir être mises en œuvre élaborent et déposent des propositions pour donner suite à l'appel interne annuel de propositions pour 2020 jusqu'en 2022 y compris.

L'Équipe de l'examen de l'affectation du financement du Plan relatif aux personnes âgées, qui est constituée de représentants du personnel de la Ville, de la Table ronde des aînés et de l'équipe de l'Unité du financement communautaire de la Ville, passe en revue et note individuellement chaque proposition (en faisant appel à un outil de notation mis au point à cette fin), puis se réunit pour examiner les initiatives que l'on recommande de financer et pour en établir la liste dans l'ordre des priorités.

L'Équipe de l'examen de l'affectation du financement du Plan relatif aux personnes âgées soumet ses recommandations pour les affectations du financement au directeur général de la Direction générale des services sociaux et communautaires. Ce dernier délivre l'approbation finale de toutes les affectations du financement du Plan relatif aux personnes âgées à la condition que ces affectations :

1. ne dépassent pas, collectivement, le montant du budget approuvé pour ces contributions;
2. permettent de réaliser, dans le cadre du Plan relatif aux personnes âgées 2020-2022, les objectifs et les mesures approuvés par le Conseil municipal.

Surveillance

La Direction générale des services sociaux et communautaires continue d'exercer l'ensemble de la fonction de coordination et de surveillance du PRPA.

Un rapport sur la mise en œuvre du PRPA 2020-2022 sera soumis au Conseil en 2023.

GROUPE DE TRAVAIL DU PERSONNEL INTERDIRECTIONS GÉNÉRALES

Le Groupe de travail du personnel interdirections générales continuera de communiquer à intervalles réguliers et à examiner chaque trimestre les progrès accomplis dans la mise en œuvre. Ce groupe est constitué de représentants de huit (8) directions générales et assume la responsabilité de l'encadrement des mesures reproduites dans le PRPA. Chaque représentant est chargé de déposer un rapport trimestriel sur les mesures encadrées par sa direction générale.

TABLE RONDE DES AÎNÉS

Si le Conseil approuve le PRPA OAP 2020-2022, la Table ronde des aînés sera reconstituée. Feront partie de cette table ronde, des résidents d'Ottawa (au plus 15) de 50 ans ou plus, qui représentent la diversité de la population et des zones urbaines, de banlieue et rurales de la Ville. On prévoit de reconstituer cette table ronde au premier trimestre de 2020.

Le mandat de la Table ronde comprend les rôles suivants :

- donner une rétroaction au personnel de la Ville dans la mise en œuvre des mesures reproduites dans le Plan relatif aux personnes âgées (PRPA);
- jouer le rôle de mécanisme principal de la Ville pour la mobilisation et la consultation des résidents âgés à propos des programmes, des services et de l'infrastructure de la Ville et des directions générales;
- recenser les motifs de préoccupation émergents pour les personnes âgées et les faire connaître.

NOUVELLES MESURES

Le personnel en consultation avec la Table ronde des aînés et le Groupe de travail du personnel interdirections générales évaluera les progrès du PRPA de façon trimestrielle, et évaluera le besoin de modifier ou d'ajouter une mesure qui répond à un besoin ou une priorité émergente.

Évaluation

Outre l'obligation de compte rendu assurée par la Table ronde des aînés, le personnel évaluera le PRPA 2020-2022 en faisant appel aux indicateurs des processus et des résultats. Le volet des processus portera essentiellement sur la mesure dans laquelle le plan a été mis en œuvre comme prévu, alors que le volet des résultats consistera surtout à organiser des groupes de discussion avec les principaux partenaires communautaires pour examiner les répercussions des mesures reproduites dans le Plan.

Plan relatif aux personnes âgées 2023-2026

Le personnel passera en revue les réalisations du PRPA 2020-2022 et réactualisera le Plan relatif aux personnes âgées en 2023 pour la période de 2023-2026, en plus d'en rendre compte au CSCP en 2023.

RÉPERCUSSIONS DANS LES ZONES RURALES

De nombreuses mesures répertoriées dans le Plan relatif aux personnes âgées 2020-2022 font rejaillir des avantages sur toutes les personnes âgées qui résident à Ottawa, sans égard à leur lieu de résidence. Ces mesures auront des répercussions positives sur la qualité de vie des personnes âgées qui habitent dans les zones rurales.

CONSULTATION

Entre avril et juin 2018, la Ville d'Ottawa a consulté **1 703** membres de la collectivité afin de reconfirmer leurs priorités et de pouvoir définir les mesures à intégrer éventuellement dans le PRPA 2020-2022. Les méthodes de consultation prévoyaient entre autres un sondage en ligne bilingue (**1 215** répondants) et **11** groupes de discussion en personne (**488** participants), menés en collaboration avec les **15** membres de la Table ronde des aînés de la Ville et des organismes partenaires communautaires, soit le Centre de service Guiges, le Centre de santé communautaire du Centre-ville, le Club Casa de Los Abuelos, le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa, les Bons compagnons, le Conseil des aînés de Kanata, le Centre de ressources communautaires de Nepean, Rideau et Osgoode, le Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa, les Services communautaires sikhs d'Ottawa, le Conseil de planification sociale d'Ottawa et le Centre de ressources communautaires d'Ottawa-Ouest.

Plus de **240** résidents ont participé à un événement communautaire organisé le 19 juin 2019 à la Place-Jean-Pigott pour souligner les réalisations du PRPA à ce jour et pour en valider l'orientation.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Sans objet, puisqu'il s'agit d'un rapport qui s'applique à l'ensemble de la Ville.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

On n'a pas consulté de comités consultatifs dans l'élaboration de ce rapport.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a aucun obstacle juridique dans la mise en œuvre de la recommandation exprimée dans ce rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Il n'y a pas de répercussions sur la gestion des risques.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

La Gestion intégrale des actifs (GIA) est une approche opérationnelle intégrée qui porte sur la planification, les finances, l'ingénierie, l'entretien et le fonctionnement et qui vise à gérer efficacement les infrastructures existantes et nouvelles pour en optimiser les avantages, réduire les risques et assurer des niveaux de service sûrs et fiables à l'intention des usagers de la collectivité. Cette gestion se déroule avec circonspection des points de vue social, culturel, environnemental et économique.

Les recommandations et les mesures décrites dans le présent rapport cadrent avec les objectifs du Programme de gestion intégrale des actifs (GIA) de la Ville ([Programme de gestion intégrale des actifs de la Ville d'Ottawa](#)). La mise en œuvre du Programme de GIA donne lieu à des décisions ponctuelles qui permettent de réduire le plus possible les coûts du cycle de vie et de veiller à ce que les actifs soient abordables à long terme. Pour s'acquitter de son obligation d'offrir des services de qualité à la collectivité, la Ville doit s'assurer que les actifs qui assurent ces services sont gérés de manière à mettre en équilibre les niveaux de service, les risques et l'abordabilité.

Le Plan relatif aux personnes âgées (PRPA) est une réaction proactive qui vise à adapter les infrastructures, les programmes et les services aux besoins de ce groupe croissant de résidents. Grâce à cette approche prospective, les actifs de la Ville permettent de mieux relever les défis de demain, dont l'évolution de la démographie et des populations, les attentes des usagers, les exigences des lois et les facteurs technologiques et environnementaux. En sachant que les changements et les améliorations peuvent être apportés aujourd'hui pour améliorer la bienveillance de la collectivité avec les personnes âgées, tout en se préparant à l'augmentation projetée du nombre d'aînés dans les 20 prochaines années, on peut assurer les services en se consacrant en externe sur les avantages qui rejaillissent sur la collectivité et en interne sur l'efficience et l'abordabilité.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les recommandations de ce rapport ne comportent pas de répercussions financières supplémentaires.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Le Plan relatif aux personnes âgées 2020-2022 témoigne de la volonté de la Ville d'améliorer la qualité de vie des résidents âgés. Plusieurs mesures reproduites dans ce plan répondent aussi expressément aux besoins des personnes âgées qui ont un handicap (relativement aux améliorations à apporter aux infrastructures et aux services offerts). Il s'agit par exemple :

- d'apporter des améliorations aux arrêts d'autobus sur rue et aux stations de transport en commun afin d'améliorer l'accessibilité à l'intention des personnes âgées et des personnes handicapées;
- de promouvoir l'accès à Para Transpo en mettant en œuvre les réservations en ligne;
- d'améliorer l'entretien hivernal des routes, des trottoirs, des sentiers et des arrêts d'autobus dans le cadre de l'examen des Normes de qualité de l'entretien de la Ville du point de vue des personnes âgées;
- d'améliorer la sécurité des trottoirs dans les secteurs très fréquentés par les personnes âgées;
- d'améliorer l'accessibilité des grandes intersections achalandées en rajustant les heures de traverse des piétons et en installant des feux de signalisation et des programmeurs de comptage accessibles pour les piétons;
- d'installer des fonctions adaptées aux aînés et des fonctions d'accessibilité dans les installations existantes de la Ville très fréquentées par les personnes âgées;
- d'installer des bancs publics accessibles supplémentaires sur les trottoirs et les sentiers existants et se pencher sur d'autres mesures destinées à améliorer la mobilité des personnes âgées.

RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

Il n'y a aucune répercussion environnementale liée à ce rapport

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Il n'y a aucune répercussion technologique liée à ce rapport.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

Le Plan relatif aux personnes âgées fait partie de l'Initiative stratégique de vitalité des collectivités dans les Priorités stratégiques du mandat du Conseil (2019-2022) et permet de réaliser la mesure stratégique qui consiste à continuer de faire participer les intervenants communautaires en répondant aux besoins complexes et divers des membres vulnérables de la collectivité

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce 1 – Plan d'action du PRPA 2020-2022

Pièce 2 – Rapport Final du Plan relatif aux personnes âgées 2015-2018

Pièce 3 – Rapport sur les consultations communautaires PRPA 2019-2022

SUITE À DONNER

La Direction des initiatives avec les partenaires et les intervenants de la Direction générale des services sociaux et communautaires est chargée de coordonner et de surveiller la mise en œuvre du Plan relatif aux personnes âgées 2020-2022 et de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce plan.

Le personnel de la Ville s'assurera que les mesures, les initiatives nouvelles et les améliorations à apporter aux services et aux programmes recensées dans le Plan relatif aux personnes âgées 2020-2022 (pièce 1) sont mise en œuvre : i) en respectant rigoureusement l'ensemble des lois et des règlements municipaux applicables; et ii) de concert avec la Direction des services des règlements municipaux et les Services juridiques de la Ville d'Ottawa.

**Community and Protective
Services Committee
Report 7
23 October 2019**

151

**Comité des services
communautaires et de protection
rapport 7
le 23 octobre 2019**

Pièces 1, 2 et 3

Documents distincts